

Cabinet

de l'Inspectrice d'Académie

DASEN des Landes

Mont de Marsan, le 18 septembre 2025

Affaire suivie par :

Laetitia MARTINEZ

Directrice de Cabinet et de la Communication

Tél : 05 58 05 66 63

Mél : dircab40@ac-bordeaux.fr

5, avenue Antoine Dufau

BP 389

40 012 Mont de Marsan cedex

L'Inspectrice d'Académie

Directrice académique

des services de l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

Objet : prix de l'Éducation citoyenne et le prix départemental du concours de la meilleure affiche de l'Éducation citoyenne – à destination des élèves de CM1 et CM2, des collégiens et des lycéens

Le prix de l'Éducation citoyenne récompense des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur école, collège ou lycée.

Ce Prix encourage tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur travail quotidien à inculquer les valeurs civiques aux jeunes. Il est prévu par une convention cadre établie entre le **ministère de l'Éducation nationale et l'association des membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM)**.

Les récompenses peuvent être attribuées à titre individuel ou collectif. Elles le sont au niveau départemental. Le prix est décerné par l'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite.

➤ **Prix individuels**

Des prix individuels sont attribués aux élèves du cycle 3 des écoles, des collégiens et des lycéens qui se sont particulièrement distingués par leur comportement quotidien. Ils récompensent les actions menées au service de la collectivité scolaire : actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de dévouement à l'égard d'autres élèves, initiatives diverses au sein de l'établissement, ...

➤ **Prix collectifs**

Des prix sont décernés à des groupes d'élèves des écoles, des collèges et des lycées ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté : amélioration du cadre de vie, solidarité avec un camarade, animation culturelle, ...

Dans les deux cas, les équipes éducatives rédigent les dossiers de candidature. Il n'y a pas de dossier prédéfini. Ces dossiers pourront comporter différents documents : rapport de motivation, articles de journaux, photographies, etc... **Chaque collège ou lycée doit se limiter à trois candidatures.**

Les dossiers de candidature (productions finale et fiche jointe à compléter) sont sélectionnés puis transmis par les chefs d'établissement et/ou les directeurs d'école à Laetitia MARTINEZ, directrice de cabinet à l'adresse suivante dircab40@ac-bordeaux.fr **avant le vendredi 10 avril 2026.**

- Les dossiers seront examinés par un jury départemental composé de personnalités qualifiées désignées par l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale et par l'association départementale des membres de l'Ordre National du Mérite.
- Le jury établira le palmarès départemental, après examen des propositions transmises.
- La distribution des diplômes et des récompenses aura lieu dans le cadre d'un évènement public, avant la fin de l'année scolaire.

➤ **Le "Prix départemental du concours de la meilleure affiche de l'Éducation citoyenne"**

Le **concours scolaire d'affiche** est lancé concomitamment au prix de l'Éducation citoyenne, il s'agit d'un prix collectif dont l'objectif est de faire concourir les jeunes scolaires à une œuvre collective et transdisciplinaire en lien avec les équipes pédagogiques et les responsables des écoles et des établissements scolaires, sur le thème essentiel de la citoyenneté pour le bien Vivre ensemble, en suscitant la réflexion sur la définition de la citoyenneté et les valeurs qui la composent.

Il s'agira de traduire cette réflexion de manière visuelle sous forme d'affiche valorisable dans les écoles et les établissements scolaires, pour provoquer motivation et engagement en faveur d'un comportement citoyen.

Le prix s'adresse aux élèves d'établissements scolaires publics ou sous contrat d'association avec l'Éducation nationale ainsi que des établissements d'enseignement agricole.

La conception de l'affiche est laissée à l'interprétation libre, originale et attractive des candidats. Elle pourra bénéficier de l'accompagnement des équipes pédagogiques, interdisciplinaires, de l'établissement scolaire concerné.

Elle présentera sur un format de 30 x 42 cm, le contenu suivant :

- le titre de l'action : Prix de l'Éducation citoyenne,
- quelques mots clés définissant la citoyenneté,
- une illustration motivante,
- l'indication de l'établissement scolaire proposant l'affiche
- un espace pour les logos des partenaires signataires, le ministère de l'Éducation nationale et l'ANMONM

Le droit à l'image sera respecté (autorisation préalable si nécessaire).

La date limite de participation au concours de la meilleure affiche Éducation citoyenne est fixée là encore au **10 avril 2026**.

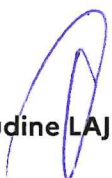
Les conditions de sélection des productions et d'organisation du jury du concours seront les mêmes que celles instaurées pour l'attribution des Prix de l'Éducation citoyenne.

Un premier prix dénommé "Prix départemental de la meilleure affiche de l'Éducation citoyenne" sera décerné. Les meilleurs dossiers lauréats pourront être adressés au siège national de l'Association nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite pour une participation au prix national.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur le site de l'association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite à l'adresse suivante :

https://www.anmonm.org/nation/prix_education_citoyenne

Je soutiens pleinement cette heureuse initiative porteuse de connaissances et d'ouverture au profit de nos élèves et je sais pouvoir compter sur votre engagement.


Claudine LAJUS